

Conditions et règlements – Gabarit

Ce concours se déroule sur Facebook. Tous les participants qui s'inscrivent au concours acceptent de se soumettre aux conditions et règlements du concours.

PÉRIODE DU CONCOURS

- Le concours débute le 8 août (heure de l'Est) et se termine le 18 août à minuit (heure de l'Est).

ADMISSIBILITÉ

- Pour participer, les personnes doivent être âgées de 18 ans et plus et résider au Canada.

- Pour participer, les personnes doivent posséder une entreprise immatriculée aux registraires des entreprises et résider au Canada.

- L'entreprise gagnante doit consentir à ce que leur nom et leur photo soient utilisés par Acropole Media à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.

COMMENT PARTICIPER

- Les participants doivent obligatoirement posséder un compte Facebook entreprise.

- La participation se fait par Internet (www.facebook.com/acropolemedia).

Pour participer :

+ Vous devez avoir un compte sur Facebook;

+ Aller à la publication du 8 août;

+ Commenter et aimer la publication en répondant à la question.

- Limite d'une (1) inscription par entreprise, pour la durée du concours.

TIRAGE

- Le tirage se tiendra 19 août, parmi toutes les inscriptions reçues sur le compte Facebook (www.facebook.com/acropolemedia). Les chances de gagner sont tributaires du nombre total de participations.

- Un représentant d'Acropole Media communiquera avec l'entreprise gagnante

au cours des vingt-quatre (24) heures suivant le tirage.

- Si le gagnant ne peut être joint dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date du tirage, un représentant d'Acropole Media procédera à un autre tirage.*
- Le gagnant sera contactée par message privé par un représentant d'Acropole Media. La marche à suivre afin de réclamer leur prix sera alors indiqué.*

LES PRIX

Une stratégie marketing d'une valeur de 500 \$ incluant le palier de la pente

.

** Cette promotion n'est ni gérée ni parrainée par Facebook. Les informations partagées seront fournies à Acropole Media et non à Facebook.*

** Ce concours est assujetti aux lois **du Québec**.*